

CLD DE LA CÔTE-DE-GASPÉ FONDS D'AIDE À L'ENTREPRENEURIAT

Ce fonds vise à aider les entrepreneurs à créer une première entreprise en leur offrant un support technique et financier.

La contribution financière doit porter sur la création d'une première ou deuxième entreprise légalement constituée par l'entrepreneur (démarrage ou rachat).

Pour être admissible, le candidat doit :

- ✚ être un citoyen canadien ou immigrant reçu et être résident permanent du Québec;
- ✚ être âgé de 36 ans ou plus;
- ✚ posséder une expérience ou une formation pertinente au projet;
- ✚ s'engager à travailler à plein temps dans l'entreprise;
- ✚ être actionnaire ou propriétaire majoritaire de l'entreprise pour une période minimale de deux ans.

Pour obtenir plus de détails ou pour faire une demande au Fonds d'aide à l'entrepreneuriat, contactez madame Lucie Rolland, agente de développement.